

N^o 1^{er}.

ACTES

DE

NAISSANCES.

NOTA. MM. les Officiers de l'Etat civil sont invités à rédiger les actes conformément aux formules imprimées placées en tête des Registres.

L'an mil huit cent cinquante neuf,
le quatrième jour du mois de Janvier, à
deux heures du soir. Pardevant nous Just
Theodore Naillos Remy, maire & Officier
de l'Etat civil de la Commune de Gy-sur
Seine, Canton de Mussy-sur-Seine, Dépar-
tement de l'Aube, est comparu
Debierre Pierre Antoine Isidore, âgé
de trente cinq ans, boucher, domicilié
à Gy, lequel nous a déclaré que ce jour
d'hui quatre Janvier, à sept heures du
matin, est né en sa maison six
audis Gy, sur la place publique, un
enfant du sexe masculin qu'il nous
présente & auquel il a déclaré vouloir

Debierre

Isidore Emile
né le 4 Janvier.

donner le prénom de Emile Isidore; lequel
enfant est né de lui déclarant et de Ma-
chelo Catherine Victoire Aurélie, âgée de
trente deux ans, bouchère, domiciliée audis
Gy, son épouse. Ladite déclaration faite
en présence de François Boël Vignerot, âgé
de trente huit ans et de Jean Baptiste
Douce, âgé de trente cinq ans, tous les deux
résidents, domiciliés audis Gy, et ont
pués témoins signé avec nous le présent
acte après qu'il leur en a été fait lecture.

Vignerot

Theodore Remy

Douce

L'an mil huit cent cinquante neuf,